CCE - 030M
C.P. - PL 96
Loi sur la langue officielle du Québec
Version révisée

Mémoire présenté à la

Commission sur la culture et l'éducation

Projet de loi 96

Survie du français à deux faces :

Pas besoin de l'anglais pour s'angliciser	***Les lois linguistiques[1] l'emportent TOUJOURS sur les lois juridiques, les statistiques, les études, etc.***
© Ottawa – 2020	

Joseph A. Soltész

Docteur ès lettres (linguistique)
(Université Laval - 1970)

NOTE

La présentation lors des audiences de la Commission sera effectuée en PowerPoint abondamment illustré.

[1] Au sens où on dit loi physique, thermodynamique, etc.

La loi 96 : le juridique ne tient pas ou peu compte des lois linguistiques

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (loi 96)* et les travaux de la commission *ad hoc* feront immanquablement ressortir, et éventuellement amender, voire améliorer les paramètres habituels liés aux problèmes auxquels ils souhaitent s'attaquer : règlements minutieux, dispositions diverses…

Devant la Commission seront présentées des études statistiques, des projections démographiques, des considérations sociologiques etc. en grand nombre. AUCUN ou PEU cependant NE PREND(RA) EN COMPTE la première intéressée, la *langue* elle-même.

Or rarement – pour ne pas dire jamais - linguistes, grammairiens, encore moins tous celles et ceux qui, de bonne volonté et parfois de mauvaise foi, prétendent s'occuper de la langue, ne tiennent compte du fait – remarquable - que la langue pourvoit elle-même certains mécanismes pour sa propre défense.

Les pères de la *Loi* n'ont pas jugé à propos de s'intéresser aux conditions de survie de la langue (dont, mais pas exclusivement, sa correction), ni aux menaces réelles, mais toujours poliment éludées, de son assimilation au vaste bassin anglophone.

Le présent mémoire vise à présenter un certain nombre de menaces linguistiques OCCULTÉES.

À défaut, tout le reste est vain et voué à l'échec.

Loi linguistique orale ou *politique* normative écrite?

Dans la foulée des usages normatifs séculaires qui ont délogé les préceptes linguistiques trop récents, en 2017, l'OQLF a élaboré une *Politique de l'emprunt linguistique*[2].

Largement inspirée de ce qu'a produit le *Conseil supérieur de la langue française* dans un document intitulé « les rectifications de l'orthographe » dûment publié au *Journal officiel de la République,* l'OQLF recommande de procéder « dans la mesure du possible à l'adaptation graphique, morphologique ou grammaticale des emprunts jugés acceptables en français… »

En plagiant le modèle hexagonal, l'OQLF s'en tient à ce que nous nous ne cessons de dénoncer : le modèle exclusivement *écrit* excluant la variable *orale*, pourtant fondamentale.

Avant d'être un phénomène écrit, la langue est *d'abord* un exercice *oral.*

L'aspect *phonétique*, loin d'être secondaire, est déterminant.

[2] - Sur certaines, mais pas des moindres critiques qu'on peut adresser à cette politique, consulter : La polémique autour de la nouvelle politique de l… – Circula – Érudit (erudit.org). Leur (nécessaire (?) complexité risque de ressembler beaucoup à celle des mémoires qui seront déposés devant la présente Commission. Lire aussi Des anglicismes qui déplaisent à certains linguistes de l'OQLF (radio-canada.ca) et L'OQLF ouvre la porte aux anglicismes | Le Devoir.

Emprunt ou anglicisme?

Inutile d'insister : l'emprunt a explosé! Et est voué à se développer plus encore.

L'OQLF suit le mouvement et, depuis 2020, sa *banque de dépannage linguistique,* sur 11 entrées, n'en retient qu'une à tire d'*anglicisme*[3].

Banque de dépannage linguistique - Typologie des emprunts (gouv.qc.ca)

Si l'*emprunt phonétique* ne fait pas partie de cette liste, c'est que L'OQLF reconnaît que « les influences sur la prononciation […] attribuables à l'anglais peuvent être très diverses et être abordées sous divers aspects. Pour ces considérations, le sujet ne fait pas l'objet d'un sous-thème », autrement dit d'un traitement adéquat.

Avant d'être un phénomène écrit, la langue est *d'abord* un exercice *oral.* L'aspect phonétique, loin d'être secondaire, est déterminant.
(bis)

[3] Dans les précédentes versions, le terme *anglicisme* était en usage dans chacun des cas similaires.

L'emprunt : mot *adopté* à *adapter;* l'*anglicisme,* mot mal adapté

De tout ceci, il ressort que, dans le processus d'emprunt, il se produit des *adaptations* à l'image de toutes les *adoptions* de ce monde.

Y compris celle d'origine qui s'applique aux enfants : celles et ceux qui ont été arraché-es à leur milieu d'origine en bas âge, se révèlent finalement purs produits linguistiques « de souche » à l'âge adulte.

La langue ne procède pas autrement : elle *adapte* tous les emprunts qu'elle *adopte.* Non seulement « au niveau graphique, morphologique ou grammatical », mais aussi et surtout – oubli notoire et regrettable de toutes les interventions officielles en ce domaine - au niveau *oral*, donc *phonétique*.

La langue *adapte* tous les emprunts qu'elle *adopte.*

Si elle procède autrement, elle produit un *anglicisme*. Bien que ce terme soit connu du grand public, la plupart des études et ouvrages, dont le *Colpron*[4] qui est encore considéré comme la Bible du domaine, ne traite très majoritairement que des anglicismes *lexicaux*.

[4] - COLPRON, Gilles : *Les anglicismes au Québec* - Répertoire classifié - Montréal – Beauchemin – 1975 – 247 p.

Nom propres étrangers : deux modes d'emprunt

Les noms propres (aussi bien que les noms communs d'ailleurs) peuvent être empruntés selon deux modes :

Emprunts	
orthographiques intégralement & phonétiquement adaptés	*± adaptés phonétiquement (et donc orthographiquement)*
Budapest	Londres *(London)*
Amsterdam	Hambourg *(Hamburg)*
Dublin	Munich *(München)*
Belfast	Varsovie *(Warszawa)*
Washington	Turin *(Torino)*
Toronto	Moscou *(Москва, Moskva)*
Kampala (?)	Vienne *(Wien)*
Tokyo (?)	Zurich *(Zürich)*

Lorsque les systèmes graphiques sont complètement différents (*Kampala,Tokyo…),* ils dépassent les contraintes habituelles de l'*orthoépie.* On atteint alors les limites de la *transposition*.

Lorsqu'un emprunt s'effectue avec un mot *différent*, celui-ci ne peut être prononcé qu'à la française.

Lorsque l'orthographe reste la même, il y a adaptation *orthophonique.*

***ORTHOÉPIE :* mot que nous aurons l'occasion d'utiliser souvent.**

L'adaptation orale : preuve par analogie historique 1

Après la chute de la Nouvelle-France, la très grande majorité du territoire nord-américain a conservé les toponymes qu'y ont parsemés les explorateurs et les administrateurs français.

Tant aux États-Unis qu'au Canada anglais, tous ces toponymes sont rigoureusement et exclusivement prononcés *à l'anglaise.*

États-Unis		**Canada anglais**	
Champlain (Lake)	/ʃæmˈpleɪn/;	Cape Traverse IPÉ	/ˈ t r æ v ər s /
Vergennes (VT)	/vərˈdʒɛnz/	Sault Ste. Marie ONT	/ˈsuː seɪnt məˈriː/
(New) Orleans	/ˈɔːrl(i)ənz/	(Bay of) Quinte ONT	/ˈkwɪnti/

Il ne viendrait à l'idée d'aucune administration *anglaise* ni de nul particulier de prononcer à la *française* tous ces toponymes d'origine *française*. Encore moins de les y forcer par règlement, éducation ou snobisme.

Pourquoi le faisons-nous au Québec?

Loi linguistique universelle (applicable à TOUTES les langues) : *adaptation* de tous les emprunts *adoptés.*
(Bis)

L'adaptation orale : preuve par analogie historique 2

Comme les anglophones qui ont adapté les toponymes d'origine *française* à leur système *phonétique* et *phonologique*, les francophones du Québec ont fait de même.

Il ne viendrait à l'idée d'aucun résident francophone de Drummondville ou de sa région, ni même la majorité des Québécois à l'extérieur de la région de Montréal, de prononcer ce patronyme autrement qu'*à la française* : **/dʁɔmɔndvil/**.

Quant à la faible population d'anglophones Drummondvillois « de souche », l'expérience prouve que, vivant et travaillant dans un milieu presque exclusivement francophone, ils en ont adopté les habitudes linguistiques : **/dʁɔmɔndvil/**, *à la française.*

Loi linguistique universelle :

comme les anglophones le font dans le reste de l'Amérique,

les francophones du continent *adaptent* les toponymes (et patronymes[5] aussi d'ailleurs) d'origine anglaise au *système phonologique* propre du *français*.

[5] - De quelques politiciens et personnages public au Québec : pour ne s'en tenir qu'à quelques ministres, les Johnson, Robert Burns, Gaston Blackburn…

L’adaptation orale : preuve par analogie historique 3

Mieux : les principales rues du centre-ville de Drummondville sont toutes d’origine anglaise : *Loring, Cockburn, Brock* et *Lindsay*. Sans oublier le fameux parc *Woodyatt* !

Encore mieux : le nom du fondateur, *Hériot*, a même été francisé orthographiquement[6].

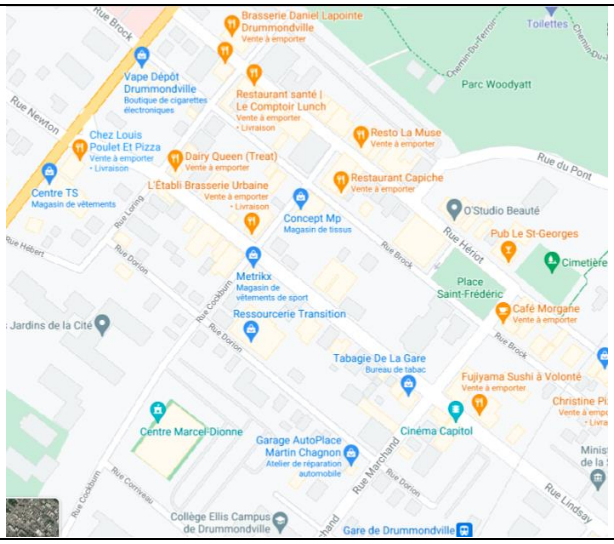

Bien sûr, ils sont tous prononcés selon l’*orthophonie* française.

Même chose dans d’autres municipalités

fondées par des anglophones :

à Sorel, tous les noms adjacents au Carré

sont des noms de princes du conquérant britannique.

[6] - Certains membres de la société historique locale ont voulu changer ces patronymes pour d'autres, francophones. Je me suis toujours opposé à cette prise de position : les faits prouvent, au contraire, le triomphe de la reconquête francophone des patronymes d'origine anglaise devenus toponymes.

PRONONCIATION			
	à la française	**= d'après une *orthophonie* conforme**	**française**
	à l'anglaise		**anglaise**

De quelque langue qu'il s'agisse, les lois *linguistiques universelles* prescrivent que les emprunts soient prononcés selon règles *phonologiques* propres. C'est ce qu'on appelle l'*orthophonie.*

Alors que la *phonétique* ne concerne que les sons résultant d'articulation propres, la *phonologie* concerne tout ce qui affecte voyelles, consonnes et semi-consonnes :

- le *timbre* (variations dans l'articulation de divers phonèmes);
- l'*accentuation* (variations dans l'intensité de l'articulation) ;
- la *longueur* (variations de la durée des phonèmes articulés) ;
- les *diacritiques*[7] (variations non significatives, mais audibles)…

Un *anglicisme* peut donc être :

- *phonétique* (si on substitue simplement un son à un autre : *zoo* prononcé / zu /), mais avec une *orthophonie* francophone ;
- *orthoépique* (si le mot est prononcé avec des caractéristiques *orthophoniques* propres à l'anglais)…

L'*orthophonie* concerne la manière de prononcer les mots à l'oral ; l'*orthoépie* considère plutôt le rapport entre l'*articulation* et les conventions *orthographiques* propres à chaque langue.

[7] - Les *diacritiques* discriminent en particulier les variations continentales (français européen, d'Amérique, d'Afrique…), nationales (Québec, Belgique, Suisse…), régionales, voire locales.

Résultante combinatoire : flottement dans les régions plus ou moins bilingues

En combinant les habitudes respectives des francophones et des anglophones dans le processus d'adaptation des patronymes originant de l'autre langue, on devrait observer le principe suivant : les anglophones prononcent *à l'anglaise* ; les francophones, selon l'*orthoépie française.*

En dépit de cette règle logique, un certain snobisme pousse certains francophones à adopter la prononciation anglaise, même pour tout toponyme où la population est majoritairement d'expression française :

- Valleyfield
- Granby
- Windsor
- North Hatley
- Coaticook

etc.

Au Québec, les toponymes anglais peuvent bien être prononcés selon l'*orthoépie anglaise* par les anglophones.

Mais – réciproque -, si les municipalités sont majoritairement francophones - ce qui est le cas d'à peu près toutes d'entre elles -, les francophones, eux, devraient le faire d'après la *phonologie française.*

Autres séquelles bilinguisantes

Les mêmes flottements s'observent dans d'autres cas que des noms de villes de localité.

❶ À Québec, *Dufferin* est une terrasse mondialement célèbre prononcée selon l'*orthoépie française* par tous les francophones.

Or, tout francophone que *semble* être son nom, il s'agit d'un diplomate anglais, Frederick Hamilton-Temple-Blackwood, qui a été nommé gouverneur général du Canada en 1872.

❷ *Waterloo,* localité de l'ultime bataille de Napoléon, se trouve au Brabant belge francophone. Cette *défaite* se prononce donc *à la française*.

C'est le nom de la *victoire* de la coalition menée par le duc anglais de Wellington, qui se prononce selon l'*orthophonie anglaise.*

RÉSULTAT : en français, comment ces patronymes devraient-ils se prononcer*?* Réponse pages suivantes.

Bien que cette formulation soit linguistiquement approximative[8], on peut énoncer la règle linguistique d'emprunt à l'anglais de la manière suivante :
le mot est *« lu »* selon l'*orthoépie anglaise* ;

mais il est *« prononcé »* selon l'*orthophonie française*.

L'*orthoépie,* c'est la loi linguistique qui définit « les règles de la prononciation par rapport aux règles graphiques… » (Wikipédia).

[8] - C'est cette approximation qu'on retrouve chez Colpron dans le chapitre où il relève le plus grand nombre – relativement pu élevé par ailleurs - d'anglicismes phonétiques : les *emprunts assimilés globalement,* « le mot étant prononcé à la française selon les règles ordinaires de l'orthoépie et donc différemment de l'anglais » (p. 127)

Écarts *orthoépiques* dans les acronymes : l'anglicisme sans anglais 1

Il y a 40 ans déjà, dans une présentation à l'ACFAS, puis une publication dans la *Revue de l'association québécoise de linguistique*[9], j'avais mis en lumière cette catégorie d'anglicismes très particuliers qui NE provenaient PAS de l'anglais.

Le prototype que je retiendrais aujourd'hui n'existant pas à l'époque, j'en ferai ici le commentaire : RÉER[10]. Alors que cet acronyme résulte de mots entièrement français, il a d'abord puis longtemps été prononcé selon l'*orthoépie anglaise* : [RIR]. Ce n'est qu'à des interventions soutenues qu'on doit qu'il ait pratiquement disparu aujourd'hui.

Ce qui est inquiétant, ce n'est pas tant la « faute » elle-même : c'est qu'elle intervienne sans intervention directe de l'anglais. (Dans certaines évolutions phonétiques comparables, on parle alors de *coalescence.)*

Dans ce cas, le mot est prononcé selon les règles *orthoépiques* NON PAS du français, mais de l'anglais. Bref, le *système* anglais s'impose d'office dans l'acte de langage francophone.

Tout anglicisme sans anglais d'ordre *phonétique,* révèle que, en français, le *système* est plus ou moins contaminé au profit de celui d'une langue étrangère.

[9] - Voir texte intégral en annexe. Si, en plus, le mot est prononcé *à l'anglaise*, il y a *anglicisme orthophonique*.

[10] - La création même de l'acronyme présente un défi d'ordre *orthoépique :* en toute rigueur, il faudrait écrire REÉR. Mais les règles *orthophoniques* du français s'opposent à cette combinaison *orthoépique* qui ferait que la voyelle improprement dite muette précèderait une voyelle accentuée.

Écarts *orthoépiques* dans des mots étrangers : l'anglicisme sans anglais 2

En vertu des *lois linguistiques* rapidement exposées ci-dessus, tout mot étranger provenant d'une autre langue que l'anglais, devrait, sans hésitation, être prononcé selon l'*orthophonie française* après une adaptation *orthoépique* aussi fidèle que possible.

Au Québec, il se trouve que de nombreux emprunts d'origine allemande – ou d'autres langues germaniques - soient prononcés plus souvent qu'autrement… selon l'*orthophonie anglaise* !

- *Hitler;*
- *bunker;*
- *Jason;*
- etc.

Au nombre de ces écarts, on peut tenir le fameux *hamburger* qui provient plus probablement des États-Unis que de la ville hanséatique Hambourg.

(Il est vrai que, au Québec, on est spécialisée dans toute sortes de poutines).

Tout anglicisme sans anglais révèle que le système phonologique français se contamine plus ou moins au profit de celui d'une langue étrangère.

(Bis)

Avec les mots, les habitudes changent ; les lois linguistiques restent

Quand, durant la dernière guerre mondiale, le *radar* américain a fait son apparition, il a été adopté en français selon les lois linguistiques évoquées ci-dessus : **\ʁa.daʁ** ou, plus clair mais un peu moins conforme :[RadaR].

Lorsque, à peu près un demi-siècle plus tard, est apparu le *taser* occasionnellement tueur, à un phonème près, on aurait dû s'appuyer sur les lois phonétiques et adopter la même prononciation.

Mais au Québec, on s'est plutôt aligné sur l'articulation américaine de ce mot : **/ˈteɪ.zɚ/**. L'adaptation est tantôt intégrale (incorporant l'essentiel, sinon toutes les caractéristiques *phonologiques* du mot d'origine), ou seulement *orthoépique* (selon le principe – approximativement formulé – que le mot est « lu » à l'anglaise, mais prononcé à la française).

En l'absence de véritable politique *orale* d'adaptation des emprunts,
et encore plus de formation sur la préséance des lois linguistiques de base,
les modes[11] finissent par l'emporter sur le savoir.

[11] Passagères en principe, les modes s'incrustent ou s'effacent d'elles-mêmes : Molière n'était-il pas en butte avec la vogue des *Italiens* ? les *Précieuses* ne sont-elles pas tombées dans le ridicule ? certains révolutionnaires ne se sont-ils pas affublés d'*Incoyables*? À la différence d'aujourd'hui, cependant, toutes ces modes étaient marginales. Aujourd'hui, avec les réseaux médiatiques tentaculaires, la diffusion des vogues est expéditive, sinon instantanée. (Il n'aura fallu que quelques semaines à *« Bon matin ! »* - calqué sur l'anglais - à s'imposer au détriment de *bonjour*.)

Des mots adoptés, mais mal adaptés et incorrectement assimilés

À l'instar de ce qui s'est passé historiquement entre *laser* et *taser*, une certaine mode pousse les locuteurs québécois à prononcer les mots dûment adoptés non pas selon les règles usuelles de l'adaptation, mais avec leurs caractéristiques phonologiques anglaises.

Liste pour quelques mots en – *b* – :

	API français	API anglais	Vos propres exemples :
bacon	**\be.kœn**	**/ˈbeɪ.kən/**	
badge (macaron)	**\badʒ**	**/bædʒ/**	
ballast	**\ba.last**	**/ˈbæl.əst/**	
bar(man)	**\baʁ.man**	**/ˈbɑɹmæn/**	
bifteck	**\bif.tɛk**		
blazer	**\bla.zɛʁ** ou **\blɛ.zœʁ**	**/ˈbleɪzɚ/**	
blues	**\bluz**	**/bluːz/**	
bluff	**\blœf**	**/blʌf/**	
bookmaker	**\buk.mɛ.kœʁ**	**/ˈbʊkmeɪkəɹ/**	
boss	**\bɔs**	**/bɒs/**	
boycott	**\bɔj.kɔt**	**/ˈbɔɪkɒt/**	
budget	**\byd.ʒɛ**	**/ˈbʌdʒ.ɪt/**	
bulldozer	**\byl.do.zɛʁ** ou **\bul.do.zœʁ**	**/ˈbʊldoʊzɚ/**	
bunker (bis!)	**\buŋ.kœʁ** ou **\bœŋ.kœ**	**/ˈbʌŋkɚ/**	
etc.			

Pour compléter la liste, il suffit de prêter l'oreille attentivement aux membres de sa famille, à ses collègues de travail, et à toutes celles et ceux qui s'expriment en public.

Des différences phonologiques considérables entre le français et l'anglais

Même si la transcription phonétique en API est affaire de spécialistes, le tableau ci-dessus permet de visualiser un certain nombre de différences phonologiques considérables entre le français anglais :

	français	anglais
phonèmes	*stables*[12] *ce que révèle le fait que, dans la plupart des cas, l'orthographe et la transcription API se ressemblent beaucoup ;*	nombreuses variations de timbre, d'intonation, de durée, d'inflexion, etc. ce que révèle le fait que, dans la plupart des cas, l'orthographe et la transcription API diffèrent beaucoup.
accentuation	*faible, pas transcrite en API*	systématique sur les bisyllabes (/ ' /)
diacritiques	*inexistants*[12]	innombrables

Étant donné les différences considérables entre les *systèmes* phonétiques et phonologiques de français et de l'anglais, adopter celui de l'autre contrevient aux règles linguistiques fondamentales.

[12] Les différences nationales, régionales et locales sont tout à fait normales et courantes. Elles obéissent cependant, comme tous les autres phénomènes langagiers, à des lois linguistiques rigoureuses. Exemple : en québécois, devant la consonne orale, constrictive, linguale, vibrante (roulée), post-dorsale, jugulaire, sonore [R] *(ouf!),* la voyelle orale, cardinale, normale, antérieur, palatale, mi-ouverte [ɛ] a tendance à se prononcer [a] : vierge / *viarge* – cierge / *ciarge* – berge / *barge*, etc. (La religion n'a rien à voir là-dedans).
Un autre cas des plus frappant qui illustre le phénomène, c'est la prononciation différente en anglais britannique et américain du nom de l'ex-président Trump : ± **/ ɚ /** en Europe et **/ ɔ /** aux États-Unis. Ce qui a pour conséquence que les Hexagonaux et les Québécois le prononcent différemment. (Loi linguistique, quand tu expliques…)

Langue : *phonétique, orthoépie* et *orthophonie*

Toute langue, on le sait, fonctionne selon une organisation ternaire : lexique, syntaxe, phonétique.

Moyennant les réserves analogiques courantes, on peut dire que le lexique est son système digestif ou respiratoire ou les deux, la syntaxe le cerveau, et la phonétique son ADN.

C'est ainsi que les ***anglicismes*** purement *lexicaux* couramment identifiés, ne représentent qu'un risque modéré puisque, s'ils ne s'assimilent pas, ils sont voués à être expulsés du système aussi vite qu'ils y sont entrés.

La *syntaxe* de l'anglais étant relativement simple, ses interactions avec le français sont peu nombreuses (quelques pages seulement chez Colpron en fin d'ouvrage).

Quant à l'aspect *oral,* les ***anglicismes*** *phonétiques* – qui concernent les sons fondamentaux des langues –, ils sont assez rares. L'***anglicisme*** *orthoépique*[13], quant à lui, est en voie de disparition.

L'analogie avec la Covid 19 permet d'entrevoir ce qui risque de se produire en *orthophonie* : alors que, pour le moment, seuls quelques bâtonnets de l'ADN fondamental de la langue sont affectés, faute de prévention, la pandémie risque d'exploser *orthophoniquement*.

Phonétique **: ce qui concerne les *phonèmes* de base**

Orthophonie : **ce qui concerne les intonations, durées, timbres, etc.**

[13] - Quoique… : l'opération policière *SharQc* - allègrement prononcée à l'anglaise par à peu près tous les intervenants et tous les médias – prouve que l'hydre cherche toujours à renaître de ses cendres.

Absurde démonstration par l'absurde

Dans la logique des lois linguistiques exposées ci-dessus, frappons un grand coup.

Puisque, au Québec, on se complaît à prononcer selon l'*orthophonie anglaise* les mots *français* d'origine *british,* pourquoi ne pas demander à tous les anglophones de la terre de prononcer selon l'*orthophonie française* les innombrables mots de leur vocabulaire (± les deux tiers) qui leur viennent de l'occupation franco-normande ?

Levée de boucliers !

Inacceptable !

À quoi avez-vous pensé ?

Et même : fascisme linguistique !

CQFD

Bref, pourquoi être les tyrans de notre propre langue...

Prévention : reconnaissance, éducation, formation

Les nombreux préceptes, décrets et recommandations de la *loi 96* sont certes louables à court et moyen terme. Mais l'échec relatif - puisqu'on est obligé de remettre ça… - de la *loi 101* en prouvent les limites considérables.

À long terme, il est donc impératif que la Commission recommande :

- que les problèmes exposés ici étant peu ou pas du tout connus et reconnus, une vaste campagne de *prévention* soit élaborée ;
- qu'elle fasse d'abord le plaidoyer de l'*identification* et de la *reconnaissance* du problème ;
- que, en milieu scolaire, les *enseignant-es* soient sensibilisé-es et, surtout, paré-es à faire face[14] ;
- que, dans tous les médias, surtout oraux, une *formation* adéquate soit proposée aux intervenant-es ;

et, que, pour tous les messages – notamment publicitaires – répétés en boucle, des comités *ad hoc* vérifient la conformité des énoncés. (Sinon, tant qu'on entendra, on reproduira…)

Si nous ne parvenons pas aujourd'hui à le faire,

placez un signet dans votre agenda :

à la fin du siècle, on enseignera encore le français à Montréal.

Mais seulement comme langue seconde.

Et Québec sera devenue une ville du folklore linguistique mondial de l'humanité…

[14] par l'humour ? *« Wow! I' really don't noticed, you are able to speak English… »*

Pour la sauvegarde du français à long terme,

le vaste programme suggéré ci-dessus

est bien plus vital que les mesures,

surtout administratives,

présentement élaborées dans la loi 96.

Avec, bien sûr, les fonds nécessaires …

L'échec relatif de la loi 101 (puisqu'on est obligé de remettre ça aujourd'hui) s'explique en très grande partie par le même écart.

La *loi 96* est certes une œuvre de *législateur* louable.

Mais elle ne touche guère que les *administrateurs*, relativement peu les *locuteurs* elles/et-eux-mêmes, et pas du tout *la langue.*

Alors qu'elle est censée régler le problème de *sa survie…*

Corrigeons l'erreur…

Joseph A. Soltész
Docteur ès lettres (Linguistique - Université Laval – 1970)
Contrecoeur
03 octobre 2021

Annexe 1

REVUE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DE LINGUISTIQUE

Volume 2, no 2, décembre 1982

ACTES DU DEUXIEME CONGRES ANNUEL DE L'ASSOCIATION
TENU A L'UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL
LES 12, 13, 14, MAI 1982

L'anglicisme alphabétique et syllabique (orthoépique)

Joseph A. SOLTÉSZ
Cégep de Drummondville

à C.V.

REVUE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DE LINGUISTIQUE

Volume 2, no 2, décembre 1982

ACTES DU DEUXIEME CONGRES ANNUEL DE L'ASSOCIATION
TENU A L'UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL

L'anglicisme alphabétique et syllabique (orthoépique)

Joseph A. SOLTÉSZ

Cégep de Drummondville

à C.V.

Un anglicisme est tout ce qui, en français -et, on le sait, dans beaucoup d'autres langues- subit l'influence de l'anglais, que ce soit au niveau morphologique, sémantique ou syntaxique, ou encore, pour ce qui nous concerne, au niveau du signe, du signifiant ou du signifié.

A moins de ne correspondre qu'à un besoin passager ou à une mode éphémère, un anglicisme de signe devient, normalement et par la force des choses, un emprunt à plus ou moins court terme. La francisation est alors plus ou moins prononcée soit qu'elle concerne le signifiant phonétique seul ([vagõ]), par exemple, l'orthographe étant demeurée anglaise: wagon)[1], soit qu'elle touche et le signifiant phonétique et le signifiant orthographique (paquebot [pakbo] et redingote [ʀədɛ̃gɔt]) sont sans doute, dans cette catégorie, ceux qui sont le plus loin de leurs modèles respectifs packet-boat et riding-coat), soit encore que cette francisation atteigne le signe tout entier: dans le cas, récent, de planche à voile, un signe nouveau s'est substitué à windsurf, anglicisme qui n'a existé que le temps, pour la chose, de s'imposer. Il n'est, dans ces cas, même plus question d'anglicisme: que l'emprunt se soit fait par calque du groupe signifiant/signifié anglais, ou par adaptation phonétique et, le cas échéant, orthographique, l'anglicisme originel est bien vite oublié.

Nous verrons ces mêmes éléments linguistiques (signe, signifiants phonétique et orthographique...) être mis en cause dans le type d'anglicismes que nous préconisons, mais de manière beaucoup plus subtile. Avant toute chose, cependant, il nous faut une définition à la fois assez vaste et assez précise de l'anglicisme. Nous l'emprunterons à l'autorité en la matière au Québec. Selon Colpron[2], "est un anglicisme même l'emprunt ou le calque d'un mot que l'anglais a emprunté à une autre langue, que ce soit le latin, le russe, l'algonquin ou toute autre langue, pourvu que nous ayons emprunté ce mot non pas directement de cette autre langue mais de l'anglais" (p. 17). Exemples: l'abréviation e.g. et le terme exit (qui, tous deux, manquent dans l'INDEX DES ANGLICISMES CITES de l'édition que nous avons consultée). Nous verrons que l'emprunt pour anglicisme peut être fait même... au français!

C'est en cela que réside notre principale surprise dans la catégorie d'angliscismes que nous préconisons. Bien qu'elle y ressemble étrangement, celle-ci ne saurait constituer une simple variété de l'anglicisme orthographique (où "les mots ont une orthographe qui tient de l'anglais" -p. 29-) ni de l'anglicisme phonétique (où les mots, "à orthographe française [ont] une prononciation à l'anglaise " -id.-).

Anglicismes alphabétique et syllabique concernent la vaste catégorie des abréviations, respectivement subdivisée pour nos besoins en sigles ("Initiale ou suite d'initiales servant d'abréviation" Petit Robert) et acronymes ("Sigle prononçable comme un mot ordinaire" id.) Dans tous les cas qui nous intéressent, ce qui a été abrégé, c'est un terme français. Ce à quoi nous avons donc affaire au départ, ce sont de nouveaux signes français, destinés à l'usage des francophones. Malgré tout, dans un seul exemple de notre modeste corpus, il se trouve un anglicisme alphabétique que l'on doit directement aux anglais. Il s'agit de [ɛn di dʒi] abréviation d'un quartier bien connu de Montréal (Notre-Dame-de-Grâce: N.D.G.) Pour toutes sortes de raisons socio-culturelles qu'il n'est pas opportun d'exposer ici, on sait que la prononciation française légitime [ɛn de ʒe] risque de passer pour une originalité offensante pour les habitants de ce quartier, même si bon nombre d'entre eux sont aujourd'hui des francophones.

Le second anglicisme alphabétique que nous avons retenu montre bien comment, tout en utilisant des sigles rigoureusement français, un francophone arrive à laisser filtrer l'anglicisme: [ɛsɛsid ɑ ytilize ɑ pi ɛs aj]. P.S.I. est ici l'abréviation de pré-semis incorporé. La collusion orthographique avec un abrégeant identique en anglais pour un abrégé totalement différent (pounds (per) square inch) est évidente et illustre clairement ce que nous disions plus haut: il faut être francophone, plus ou moins bilingue, pour commettre cet anglicisme; à l'inverse, imaginons un peu l'embarras d'un producteur agricole anglophone connaissant un peu de français à qui on donnerait le mode d'emploi ci-dessus. Il y a fort à parier qu'il ne pourrait même pas faire le rapprochement entre l'anglicisme [piɛsaj] -surtout s'il est phonétiquement intégralement francisé- et l'abréviation anglaise P.S.I.

Si les anglicismes alphabétiques sont peu nombreux dans notre corpus -qui, d'ailleurs, ne prétend qu'à l'illustration et nullement à l'exhaustivité-, ils ont pour avantage, croyons-nous, de bien cerner le mécanisme même de l'anglicisme. Celui-ci sera identique dans les anglicismes syllabiques, à cette différence près que ceux-ci concernent les acronymes. Ces néologismes étant "prononçables comme des mots ordinaires", on est en droit de s'attendre, s'il s'agit d'abréviations -et donc, de signes- français, qu'ils soient prononcés à la française. Or, il n'en est rien.

Un exemple-type servira à notre démonstration. A l'issue de celle-ci, nous nous contenterons de signaler les cas similaires. Il s'agit de l'acronyme **MEER**, abréviation de Ministère de l'expansion économique régionale. La prononciation française est difficile, parce qu'incertaine: faut-il dire [meɛʀ], [meʀ] ou [mɛʀ]? Cette incertitude provient du fait que la "diphtongue orthographique" -eé- est pratiquement inexistante en français, où seul l'inverse est possible: -ée-, comme dans réer, béer, créer, etc. Dès le départ, donc, le sujet francophone est embarrassé dans sa propre langue: le choix n'est pas simple, parce que, précisément, il y a choix. Or, si on écrit MEER (sans accent sur le deuxième -e-, comme l'y autorise le Code typographique français lorsqu'il s'agit de majuscules), cet embarras peut être levé si on connaît assez d'anglais pour l'appeler spontanément à la rescousse. Comme il est alors commode de prononcer le groupe orthographique -EE- [i]. Cela fait, on satisfait à l'une des conditions essentielles de survie d'un néologisme: s'imposer de manière particulièrement frappante et facile. Il n'empêche que, ce faisant, on a laissé s'insinuer l'anglicisme. Pendant une décennie d'existence de ce Ministère, celui-là s'est même confortablement incrusté. A ma connaissance, jamais personne (politicien, journaliste, usager...) n'a utilisé l'acronyme en question autrement que dans sa version "anglicisée": [miʀ]. Si le mécanisme de l'anglicisme s'explique assez facilement -même si, à plus d'un titre, il comporte mainte subtilité-, on peut s'étonner que la chose ait si longtemps échappé aux linguistes: ceux qui, au Bureau du Commissaire aux langues officielles, ont charge de veiller à ce que tout ce qui est servi aux francophones soit bel et bien du français, comme ceux qui -s'il y en a eu- ont participé à la conception d'une affiche mettant en vedette ce Ministère dans un calembour (Point de Mire) d'un goût -linguistiquement parlant- assez douteux, puisqu'il consacre l'anglicisme.

Vérification par la réciproque: un client anglophone du DREE (Department of Regional Economical Expansion) qu'un francophone réfèrerait au [miʀ] (en supposant que son interlocuteur sache un peu de français), s'y reconnaîtrait difficilement, à moins d'être bilingue à un degré assez avancé.

Les autres anglicismes similaires que nous avons relevés ressemblent tellement à celui que nous venons d'analyser en détail qu'il nous suffira de les signaler sans autre commentaire:

prononciation française	ACRONYMES	anglicisme syllabique
[mεeʀ], [meʀ] ou[meʀ]	MEÉR	[miʀ]
[ʀeεl], [ʀel] ou[ʀel]	REÉL	[ʀil]
[ʀeeʀ], [ʀeʀ] ou[ʀeʀ]	REÉR	[ʀiʀ]

A propos de ce dernier exemple, c'est avec plaisir que nous nous devons de signaler que le problème de l'angli- cisme, dans les acronymes de ce type, a pu être identifié -et par conséquent corrigé- par certains. A preuve, cet exemple relevé à Québec, à l'émission "Les après-midis de Richard Joubert" sur les ondes de CBV-Radio-Canada: [ã ʀeʀ].

Nous passerons rapidement sur le cas de [kãdy] (CANDU, acronyme formé de l'abréviation de Canada deutérium) qu'on entend souvent prononcer [kandy] ou [kandu], c'est- à-dire plus ou moins à l'anglaise. Une fois de plus l'acronyme contrevient à la règle fondamentale du néolo- gisme: la limpidité frappante. En effet, sur le plan des syllabes phonétiques, on passe de [kan-ada] à [kã-dy], tout en conservant rigoureusement la même orthographe de base -can-. Mécanismes inutilement compliqués pour un francophone. (On sait que cet acronyme -louable intention- était censé convenir pareillement aux deux langues officiel- les. Mais dès qu'il y a le moindre dérapage de l'une en faveur de l'autre, il ne faut pas s'étonner des conséquen- ces qui en résultent).

Dans le cas de la trop tristement célèbre [mjyf] (abré- viation de Mousse isolante d'urée-formaldéhyde), est-ce véritablement par influence de l'anglais que ce mot est prononcé [mjuf]? La vérité est qu'il n'y a qu'en anglais que la graphie -u- peut correspondre au phonème [u]. Mais n'y a-t-il pas ici d'autres influences comme la ra- reté de la combinatoire [-jy-] en français ainsi que la collusion phonétique avec l'interjection [ʊf]? Toujours est-il que, en principe au moins, seule la prononciation [mjyf] est française. L'autre, cependant, s'est déjà si profondément ancrée (toujours par nécessité d'avoir quelque chose de frappant et de simple) qu'on désespère de trouver un moyen de corriger l'anglicisme en question.

Nous réserverons une place de choix à l'exemple qui, avec le MEÉR, est particulièrement révélateur du type d'angli- cisme que nous préconisons. Permettez-moi de vous poser la question:

[save vu se ke le najf]?

La réponse se trouve dans un manuel-maison circulant à la Commission scolaire de Sorel intitulé INTRODUCTION A LA GEOGRAPHIE 110, où, à la p. 95, ce néologisme est écrit NIFÉ. Qu'est-ce? Citons le PETIT ROBERT au com- plet:

NIFÉ [nife], NIF ou NIFE [nif], n.m. (XXe; de nickel, et fer). Géol. Noyau de la terre qui serait constitué de nickel et de fer.

Cet exemple est particulièrement révélateur des condi- tions psychologiques qui rendent l'anglicisme alphabé- tique et syllabique possible. Une difficulté -toujours la même- survient: comment faire correspondre une com- binatoire orthographique insolite avec les phonèmes du français? Même si l'enseignant, pour ses explications sur le signifié, devait nécessairement reconstituer le mécanisme même de l'abréviation, c'est la collusion -si tentante- avec knife qui a prévalu. On me permet- tra de répéter ici que, dans ce court-circuit momentané entre le signifié et les signifiants phonétique et or- thographique, aucune intervention directe ou indirecte de l'anglais n'est possible, puisque nifé, nif et nife ne se trouvent même pas dans les dictionnaires français- anglais (du moins pas dans ceux que j'ai pu consulter). L'anglicisme alphabétique et syllabique est donc bel et bien commis par des francophones sur des mots... fran- çais.

Il y a plus, cependant. On sait, en effet, que dans l'histoire du français -comme dans celle de toutes les autres langues modernes- la période où, en principe au moins, un sujet parlant est aussi un sujet écrivant, est relativement récente. On sait que, pendant des siècles, les langues n'ont été le fait que de sujets parlants, et exclusivement parlants. Le phénomène de l'écriture n'est survenu qu'à posteriori et d'ailleurs a longtemps été réservé à une infime minorité. Ce n'est pas tout-à-fait le cas avec les néologismes, ce lieu de prédilection des anglicismes alphabétique et syllabique. Si la création en est toujours le fait d'une petite minorité, le grand public -conséquence logique de notre civilisation audio-visuelle- en prend connaissance à la fois sous forme visuelle et sonore. Cet aspect, relativement récent dans la création de mots destinés à un vaste public, explique en grande partie les risques de discordance entre les versions phonétique et orthographique d'un mot nouveau. Etant donné que le processus de création d'un tel néologisme est aussi artificiel que celui des mots savants, il faut, dans le premier cas aussi bien que dans le second, que ceux qui prennent le risque de les proposer -qu'on me permette de le répéter- s'entourent de toutes les pré- cautions voulues. Surtout dans un pays bilingue.

Même s'il y a des cas de "naturalisation" particulière- ment réussie (comme radar et laser, qui nous viennent, d'ailleurs, directement de l'américain et qui, à ce titre, ne sont ni plus, ni moins que des emprunts), les anglicismes alphabétique et syllabique nous invitent à une vigilance toute particulière. En effet, alors que beaucoup d'anglicismes procèdent par ignorance -ou, plus exactement, par "non-reconnaissance"- de l'anglais et, par conséquent, "oubli" du correspondant français normal, dans le cas qui nous concerne, c'est le processus inverse qui est en cause: il y a, d'abord, ignorance -plus ou moins passagère et plus ou moins grande- de la langue maternelle au profit d'une "re-connaissance" instantanée de l'anglais. Pour déconcertante que soit cette conclu- sion, ce type d'anglicisme est donc, au départ, au moins,

le fait de gens cultivés, c'est-à-dire plus ou moins bilingues.

Finalement, la distinction entre l'anglicisme alphabé- tique (qui consiste à dire des lettres de l'alphabet à l'anglaise) et syllabique (qui s'applique aux syllabes d'un néologisme) est tellement mince qu'il nous semble opportun de les regrouper sous le terme d'ANGLICISME ORTHOEPIQUE. Pour les besoins du présent exposé, on retiendra essentiellement que l'orthoépie, pour un pho- nème donné du français, énumère, de façon stricte et contraignante, les quelques manières fondamentales de transcrire orthographiquement le phonème donné³. Ceci amène CLAS, DEMERS et CHARBONNEAU à faire claire- ment la distinction entre la relation de base phonème/ graphie (l'orthoépie devenant nécessairement minimale et exclusive) et la foule des "réalisations orthographi- ques" qui en résultent ou en sont la variante (pour des raisons d'ordre historique, morphologique, etc.) Ainsi, du côté des voyelles, pour le seul phonème [ɛ̃], il y a 9 transcriptions orthoépiques, soit "in", "în", "im", "yn", "ain", "aim", "ein", "en", "ym" pour pas moins de 32 réalisations orthographiques (comme celles du type initial INdien, que, d'ailleurs, les auteurs ont oublié); du côté des consonnes, pour le seul phonème [s], on a 5 réalisations orthoépiques ("s", "ss", "c", "t" et "ç" -ce dernier étant également omis par les auteurs) pour 18 réalisations orthographiques (la formule, souventes fois répétée, vaut la peine d'être citée: "A l'intérieur de ces graphies, il existe de nombreuses réalisations orthographiques dans les positions suivantes...") Comme on s'en sera rendu compte, ces relations fondamentales (orthoépiques) sont particulièrement délicates en fran- çais à cause des accents (grave, aigu et circonflexe). Ainsi, comme nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, même si les règles typographiques usuelles en français autorisent l'économie de l'accent lorsqu'il s'agit de majuscules, il faut -en principe- dire toute lettre, toute syllabe, tout mot écrit en majuscules -qu'il soit abrégé ou non- comme si les accents s'y trouvaient. Faute de quoi, on pèche contre le génie de la langue (cet indispensable auxiliaire du linguiste dès qu'il est contraint à s'occuper de norme).

En résumé, alors que les anglicismes orthographique et phonétique ont besoin non seulement de l'anglais, mais aussi du soutien -direct ou indirect- des anglophones, l'anglicisme orthoépique, phénomène touchant la conven- tion de base entre les phonèmes d'une langue donnée et la somme -rigoureusement finie- des transcriptions graphi- ques réspectives, représente le cas assez particulier où il peut être fait des "emprunts" à l'anglaise sans aucun emprunt direct à l'anglais ou aux anglais. D'un point de vue rigoureusement linguistique, l'anglicisme orthoépique ne concerne, à proprement parler, que le signifiant phonétique, celui-ci étant prononcé selon les règles orthoépiques propres à l'anglais (mais, puis- qu'il s'agit de francophones, selon les normes phonéti- ques françaises), simplement parce que le signe nouveau -le néologisme abrégé- n'est pas immédiatement reconnu

comme étant français et que le signifié, du fait même de l'abréviation, s'estompe, se "dématérialise".

Pour des faits assez banals (tout anglicisme pris iso- lément représentant, en soi, un phénomène assez insigni- fiant), c'est finalement un mécanisme surprenant de subtilité que nous croyons avoir mis en lumière. Raison de plus pour exhorter, une dernière fois, les organismes ayant charge de veiller à l'intégrité des droits respec- tifs des deux langues officielles du pays -comme répé- tons-le, le Bureau du Commissaire aux langues officielles- de prévoir (plutôt de chercher à guérir, ce qui est bien difficile) les cas où on court le risque de commettre des anglicismes orthoépiques. Ainsi, on ferait bien de se rendre compte, que, en autorisant pour [telepost] et [petrokanada] les transcriptions prétendûment ambilingues de Petrocanada et de telepost, on invite à commettre des anglicismes orthoépiques plus graves que de simples an- glicismes orthographiques (surtout si le graphisme, com- me dans le cas de telepost, est destiné à n'exister qu'en lettres minuscules). On n'écorche pas seulement au passa- ge deux mots nouveaux; on ne commet pas seulement des anglicismes à propos de signifiants isolés: on contre- vient, dès le départ, dès le processus de gestation et de création du néologisme, à la "biologie" fondamentale du français dans sa manière propre de mettre en rapport ses phonèmes avec les lettres et les accents de son al- phabet. Drôle de manière de défendre et d'illustrer une langue. Si un anglicisme "ordinaire" consiste à dire ou à écrire "à l'anglaise", l'anglicisme orthoépique revient à créer un mot à l'anglaise. Un redressement s'impose, et pas seulement du genre hypercorrectif qui consisterait à exiger qu'on dise en français: [telepost] et [pɛtʀoka- nada]. Ironie, bien sûr: mais rien ne vaut une mauvaise réciproque pour bien cerner un problème.

1 Dans certaines langues, comme en hongrois, l'orthogra- phe vikend correspond à la prononciation adoptée ([vikend]).

2 COLPRON, Gilles: Les anglicismes au Québec - Réper- toire classifié, Montréal, Beauchemin, 1971. Ren- dons hommage à l'adéquation du titre de cet ouvrage, celui-ci ne traitant que de l'anglicisme au Québec. C'est un peu dommage, l'anglicisme dans les autres pays francophones survenant pour de tout autres rai- sons et dans des conditions bien différentes que cel- les qui prévalent au Québec. L'auteur a, en quelque sorte, éludé cet aspect de la question dans son intro- duction (p. 17). Notre article, pensons-nous, devrait contribuer à faire ressortir certaines différences.

3 "L'orthoépie... enseigne quelles doivent être la "juste répartition, l'utilisation des sons corrects dans les mots et le langage suivi" (Straka). Elle se fonde sur le fonctionnement et sur l'histoire de la langue, mais aussi sur des "règles"; par ex., quelle est la réparti- tion des mots où le groupe ti+voyelle se dit [tj] ou [sj]: nous portions/les portions. C'est une discipli- ne normative..." CARTON, F.: Introduction à la

phonétique du français, Collection "ETUDES", Bordas, Paris, 1974, p. 195. Le détail des principales "règles" en question se trouve dans CLAS, André; DEMERS, Jeanne; CHARBONNEAU, René: Phonétique appliquée, Montréal, Beauchemin, 1968. C'est à ce remarquable ouvrage que nous renvoyons le lecteur pour effectuer la vérification de l'orthoépie de chaque cas que nous signalons.

En annexe, nous proposons une liste de quelques sigles et acronymes susceptibles de se prêter aisément à l'anglicisme orthoépique (d'après QUEBEC, Gouvernement du: Sigles en usage au Québec, Editeur officiel, Québec). On constatera bien vite combien souvent on s'est amusé à tenter le diable...

SIGLES	SIGNIFICATION EN CLAIR	PRONONC. A L'ANGLAISE
A E E R O	Assoc. des enseignants pour enfants retardés de l'Ontario	[aiʀo] ou [ɛjʀo]
A P E	Assoc. professionnelle des esthéticiennes	[ɛjp]
C E T E E S	Commission d'études de la tâche des enseignants de l'élémentaire et du secondaire	[sɛtis]
C I E E	Centre interuniversitaire d'études européennes	[sii]
G R E E N	Groupe de recherches en économie de l'énergie Groupe de recherches et d'études du nouveau-né	[gɹin]
I T T	Incapacité totale temporaire	[ajtiti]
O E E	Office d'expansion économique	[oi]
P A E E E	Programme des activités et de l'emploi d'été des étud.	[paii] ou [pei]
S E E	Société pour l'expansion des exportations Syndicat des enseignants de l'Estrie	[si]
S E E I	Service d'expansion économique et industrielle	[sii]
S I C E E Q	Société immobilière des Caisses d'entraide et d'économie du Québec	[sisik]
I N S E E	Institut national de la statistique et des études économiques	[insi]
C E E	Caisse d'entraide économique Communauté économique européenne.	[si]

Annexe 2 : lettre à l'animateur Charles Tisseyre - SRC

Monsieur Charles Tisseyre […]

Contrecœur, le 18 novembre 2 020

Objet : vos impairs *scientifiques (linguistiques)* & ANGLICISMES ***SANS*** ANGLOPHONES

Référence : vos émissions & *Le français va mal* – **Louis Cornellier – *Le Devoir*** – 7 – 8 novembre 2 020

Monsieur,

Je suis au nombre de vos fidèles auditeurs qui savent apprécier vos talents de vulgarisateur sur des sujets scientifiques souvent complexes ou délicats. Je n'en déplore que d'autant les écarts linguistiques dont, malheureusement, vous êtes à l'occasion l'auteur.

Le fait scientifique est que, une fois *adoptés,* les *emprunts* se disent selon la règle suivante : au moins au début, ± *se lire* selon *l'orthoépie* de la langue empruntée pour se prononcer, définitivement, selon les règles *orthophoniques* de la langue *adoptante* On ne peut, par conséquent, comme vous l'avez fait dans une émission sur le climat, prononcer *gulfstream* (adopté en français depuis des lustres) à l'anglaise. (Je pense vous l'avoir déjà dit…)

Ce serait possible si on était en mesure de prononcer *tous* les mots étrangers selon leur orthophonie propre. Dans quel domaine scientifique – si on transpose -, peut-on dire un indice aléatoirement de manière positive et négative? Comme *Trump* qu'à peu près tous vos collègues prononcent selon la règle, tantôt pas, et ça, en changeant plusieurs fois d'indice dans la même émission! (Exception : votre collègue Leprince, dont la diction hispanique est exemplaire.) Alors ne parlons pas de l'allemand, avec le français et l'anglais, l'une des langues clefs du domaine scientifique (jusqu'à ce qu'il ne s'aligne sur une déplorable uniformité…)

Récemment, lors de l'émission sur le Pôle nord, vous avez laissé prononcer le nom du navire de recherche allemand *Polarstern* à l'anglaise. Bourde scientifique incomparable! En anglais, *stern* se traduit par *cul* pour un navire. Le magnifique *Étoile polaire* germanique est devenu un *cul de polar* de recherche des plus sophistiqué! PLUS BESOIN DES ANGLOPHONES POUR L'ANGLICISME. Pour parer à cet impair, il y a les *lois linguistiques,* aussi *scientifiques* que toutes les autres dont vous rendez si bien compte.

Hélas ! de tels travers sont de plus en plus courants, surtout dans les médias, et même à la SRC et TQ qui devraient donner l'exemple. Toute la société d'État est « dans le champ » (comme votre collègue Pénélope lorsqu'elle s'exclame naïvement que « tout le monde [s'y trouve] qui ne prononce pas *Ottawa* à l'amérindienne (mais à l'anglaise ou à la française. Y a -t-il un responsable linguistique à la SRC? Que fait-il ou elle? Apparemment pas grand 'chose et plutôt exactement le contraire de ce qu'il faudrait. Nombre d'émissions phare *(Les Dragons, Like-Moi !* (sic!) devraient comporter un avertissement du même type que, sociologiquement, *La Petite Vie* : « Cette émission propose un langage s'écartant des règles en usage et se présente telle qu'enregistrée… »

Et encore, pour l'essentiel on ne tiendrait compte que du *lexical* (même *District 31* s'y met !), ou du normatif des remarquables *Capsules* [prétendument] *linguistiques.* Grave ? Certes, mais le vocabulaire de l'anglais est franco-normand à plus des 2/3, ce qui ne l'a pas empêché d'avoir une grammaire et, surtout, une orthophonie non seulement très particulière, mais aussi l'une des plus complexes au monde (avec un nombre exceptionnellement élevé de diacritiques).

Comme vous avez beaucoup voyagé dans le pays à y rencontrer des francophones hors-Québec, vous savez que ceux qui sont le plus contaminés par la langue dominante, ce sont celles et ceux dont, avec la *syntaxe,* l'*orthophonie* n'est plus francophone, mais déjà largement teintée d'anglais. Ces domaines sont déterminants dans les combats de survie dont la plupart ont été perdus par le passé : parce qu'il ne relève plus du snobisme (le *vocabulaire),* mais de l'inconscient structurant. Comme une contamination pandémique. […]

Annexe 3 : lettre à Guy Gendron – Ombudsman - SRC

Monsieur Guy Gendron
Ombudsman
Nouvelle maison de Radio-Canada
1000, avenue Papineau
Montréal
QC H2K 0C2

Contrecœur, le 17 septembre 2 021

Objet : RAPPEL et RE-plainte contre les prétendues politiques linguistiques de la SRC

Réf. : mon courrier du 21 février

Monsieur,

En réponse à mon précédent courrier, vous avez daigné me donner la réponse typique des administrations qui se lavent les mains des questions embarrassantes.

❶ Il se trouve que, entre-temps, l'animateur concerné, Monsieur Charles Tisseyre, a eu l'honnêteté de m'écrire pour me donner entièrement raison. Ce n'est pas rien, et surtout pas personne, et je vous suggère de bien vouloir le contacter pour prendre connaissance de son point de vue scientifique, qui est aussi le mien.

❷ Comme vous n'avez même pas daigné vous occuper du problème que j'ai signalé, il ne cesse de se répéter. Comme un simple citoyen a eu l'heur de jouer correctement le linguiste, j'espère que, cette fois-ci, vous voudrez bien l'écouter.

Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant que la décapante série *Infoman* a le don de mettre le doigt, souvent rapidement et cruellement, sur des problèmes identifiés par eux seuls, mais toujours pertinents. Lors de la première émission de cette saison, donc hier, Jean-René Dufort et le réalisateur ont choisi une capsule d'une ligne ouverte du chef conservateur O'Toole. Ni lui ni son modérateur n'étant parfaitement bilingues, ce dernier s'est permis d'évoquer à l'anglaise le patronyme d'origine anglaise d'un Saguenéen pure laine : *Douglas*. Celui-ci, manifestement choqué, a rectifié avec une prononciation entièrement française.

Ce faisant, ce simple citoyen a tout simplement rappelé la *loi linguistique* incontournable qui veut que tout emprunt d'une langue étrangère soit adopté d'après les règles *orthophoniques* de la langue adoptante. (Chose que, est-il besoin de vous le rappeler, je ne cesse d'essayer de faire appliquer par la SRC).

❸ Tout rigoureux qu'ils soient dans leur humour, les animateurs de l'émission ne s'en mettent pas moins en contradiction et en défaut de leurs propres observations. Ainsi, le co-animateur de l'émission, Monsieur Mc Gilles, s'est-il mis les pieds dans le plat quand il a évoqué en le prononçant à l'anglaise la circonscription électorale de *Drummond*. Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant que, depuis que les usines de textile de la région ont fermé il y a quelques décennies, la ville et la région sont devenus pratiquement complètement francophones.

Selon la règle, tout le monde y prononce *Drummondville* à la française. Mieux, je vous invite même à vous rendre sur place pour voir comment les toponymes des rues du centre-ville, tous anglophones sont prononcés :

Loring, Cockburn, Brock et Lindsay. Mieux, le nom de l'une d'entre elles, Hériot, a même été francisé orthographiquement[15].

Pire : je vous invite à faire ce voyage à bord du train de Viarail Montréal Québec. À l'exception d'un seul préposé - que j'ai personnellement félicité pour son adéquation linguistique -, tous les autres manifestent une méconnaissance absolue, déplorable et totale du problème que je ne cesse de signaler. (Soit dit en passant, votre collègue le commissaire aux langues officielles à Ottawa ne fait pas mieux que vous et se permet, lui aussi, d'ignorer purement et simplement le problème).

❹ Non seulement je vous demande de vous attaquer enfin au problème, mais je vous offre ma contribution pour vous présenter à vous, à votre personnel, à tous les membres de la SRC qui voudront bien se joindre à vous, une formation PP, de la durée que vous voudrez, pour faire la démonstration, simple, rapide, mais convaincante de ce que j'avance.

Quelques flashes rapides : on prononce Berlin, Budapest, Dublin, etc. à la française, et non d'après leur *orthophonie* propre; inversement, les anglophones disent à l'anglaise les innombrables patronymes que la Nouvelle-France a laissés chez nos voisins : Lake *Champlain*, New-*Orleans* et, parmi d'innombrables autres, mon préféré : *Vergennes*.

Ne vous privez pas de cette formation : comme je sais depuis longtemps qu'un jour le problème se posera et qu'il faudra l'éclairer adéquatement, j'y travaille depuis longtemps.

Le plus inquiétant c'est que le travers à corriger résulte soit de l'ignorance, soit, ce qui est pire, du snobisme : c'est parce que de plus en plus de gens connaissent bien l'anglais qu'ils s'imaginent que son impérialisme doit également s'imposer dans le domaine linguistique. Je vous rappelle un paradoxe : il y a près d'un millénaire, les Anglais, envahis par les Franco-normands, ont failli perdre leur langue. Même si leur vocabulaire est aujourd'hui à ± 60 % francophone, l'anglais est resté une langue germanique. Pourquoi ? Parce que leur *orthophonie* est entièrement anglaise. CQFD.

En conséquence, si on appliquait le laxisme que je dénonce jusqu'au bout, il faudrait forcer tous les anglophones de ce pays prétendument [16] bilingue, à prononcer correctement à la française les innombrables mots que leur langue a empruntés aux Franco-normands. Bonne chance ! Vous n'auriez qu'à démissionner.

Merci beaucoup.

_____

Joseph A. Soltész

Docteur ès lettres

---

[15] - Certains membres de la société historique locale ont voulu changer ces patronymes pour d'autres francophones. Je me suis toujours opposé à cette prise de position : les faits prouvent, au contraire, le triomphe de la reconquête francophone des patronymes d'origine anglaise.

[16] prétendument, car, comme le disait si justement Jean Duceppe, il y a bel et bien deux langues officielles à Ottawa : l'anglais, et la traduction simultanée. Sa boutade montre bien à propos que, ce qu'il faut à tout prix éviter pour que le français ait quelques chances de survivre, c'est toutes les sortes d'intrusion de l'anglais. Y compris d'abord et surtout celle que je dénonce.

Annexe 4 : lettre Lucie Côté – Journaliste – *La Presse*

Madame Lucie Côté
Journal La Presse

Contrecœur, le 18 septembre 2021

Objet : votre article intitulé *Fixer le fixeur*

Madame,

Félicitations pour ce texte : il ressort clairement que vous êtes spécialisée dans le domaine linguistique (contrairement à d'innombrables politiciens de mauvaise foi et autres journalistes de bonne volonté qui n'y connaissent pas grand'chose…)

Si corrects et limpides que soient votre raisonnement et votre démonstration, il manque cependant un volet important, le plus important d'ailleurs : l'aspect *oral.*

En effet, il y a fort à parier que, en dépit de la politique de francisation du terme *fixeur* de votre entreprise, un certain nombre de vos collègues, qui n'ont pas vos connaissances, prononce le terme… à l'anglaise.

Or c'est là (beaucoup plus que dans le domaine écrit) que se joue véritablement la partie linguistique si particulière propre au Québec. Paradoxalement, et ce sans rien enlever à la qualité de votre article, il importe relativement peu qu'on écrive *fixer* ou *fixeur.* En revanche, il est vital qu'on dise \fik.sœʁ\ (transcription phonétique API du dictionnaire de Wikipédia).

Plutôt que de développer sur ce sujet que vous avez par ailleurs si bien traité, je me permets de vous envoyer copie d'un différend (le mot est faible…) que j'ai à la fois avec l'Ombudsman de Radio-Canada et le Commissaire aux langues officielles à Ottawa.

Je vous envoie aussi copie d'un article que j'ai écrit il y a quelques décennies lorsque, systématiquement, on s'est mis à prononcer l'acronyme RÉER à l'anglaise. Comme dans les cas ci-dessus, ce qui est grave c'est le réflexe de donner la priorité à des mécanismes de la langue anglaise lorsqu'on *parle* français.

Si je peux me flatter, à l'époque, d'avoir quelque peu contribué à la solution de l'anglicisme *orthoépique*, je suis conscient que la bataille est beaucoup plus ardue en ce qui concerne la variante *orthophonique.*

Je vous propose donc ma collaboration, surtout lorsque le sujet arrivera sur la table de la Commission parlementaire de la loi 96. Il se dira alors toutes sortes de choses, pas fausses, statistiquement, politiquement, socialement, etc. mais incomplètes. Je parie avec vous que l'aspect linguistique sera à peine évoqué, surtout pas celui que j'aborde dans les présentes.

Tout en vous félicitant encore pour la clarté et la rigueur de ce que vous écrivez, je me réjouis d'avance d'une collaboration que je souhaite aussi fructueuse que possible.

Merci.

Fixer son choix sur « fixeur » - La Presse+

Annexe 5 : lettre à Pierre-Yves Lord – Animateur - SRC

Monsieur Pierre-Yves Lord

Animateur

Nouvelle maison de Radio-Canada
1000, avenue Papineau
Montréal
QC H2K 0C2

Contrecœur, le 24 septembre 2 021

Objet : l'émission d'hier de votre remarquable série ; et de quelques impairs linguistiques

Monsieur,

C'est avec grand plaisir que je vous dis toute la satisfaction que j'aie à suivre régulièrement les émissions de la série *Cent génie* que vous animez avec tant de brio. Si, en plus, vous avez plus ou moins participé à l'élaboration du concept, vous méritez des félicitations dithyrambiques.

Si c'est à vous que je m'adresse particulièrement, c'est que votre émission sollicite, plus ou moins directement, la rigueur scientifique. La langue et son étude, la linguistique, tout parents pauvres qu'elles soient aujourd'hui parmi les sciences humaines, mérite la même rigueur.

Je m'en tiendrai à quelques exemples seulement : alors que votre français est impeccable, vous n'êtes connu qu'*à l'anglaise* quand on vous évoque par vos initiales, *PY.*

Alors que vous dites adéquatement, *à la française*, l'acronyme NASA, c'est *à l'anglaise* que vous prononcez IBM.

Apparemment, il n'y a rien là, puisqu'on ne dit qu'*à l'anglaise* FBI et, le plus souvent, *à la française,* CIA (mais, à vrai dire, de moins en moins souvent…) : tous ces flottements sont le fait de la collectivité parlante, beaucoup plus que de vous-même. La preuve ? Lorsque vous avez présenté, fort correctement en français, l'ouvrage de HG Wells*, Retour vers le futur,* c'est *à l'anglaise* que le jeune et doué participant a prononcé son nom.

Mais ces flottements sont aussi graves que, il y a 20 mois, les premières alertes à la pandémie de COVID 19. Tout le monde sait ce que ça a donné. Si, dans le domaine linguistique, on ne prend pas *aujourd'hui* les mesures qui s'imposent, je peux vous assurer que le génial animateur qui prendra votre relève à la fin du siècle, le fera en anglais. À Montréal, le français ne sera plus enseigné que comme langue seconde.

Étant donné votre rigueur scientifique, je m'arrête là : je suis sur le point de déposer un mémoire auprès de **la *Commission sur la culture et l'éducation* - Projet de loi 96.** Il devrait être disponible en ligne à partir du 7 octobre. En quelques dizaines de pages, j'élabore davantage sur ce point. Je vous invite à vous y référer.

En vous répétant mes chaleureuses félicitations, je vous remercie de bien vouloir tenir compte des présentes.

_____

Joseph A. Soltész